



Jangadeiros - *J002*

Chers Amis,

L'association "Jangaderos les petits ambassadeurs" ne s'était pas manifestée depuis la journée de rencontre du 22 Juin 1986. Le but de ce courrier est tout d'abord :

- de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année,
- de vous donner des nouvelles de Fortaleza,
- de mettre sur pied un projet de parrainage d'enfants Brésiliens.

I. NOUVELLES DE FORTALEZA

1° Les bonnes nouvelles d'abord !

Les ennuis de Teresa (mise à pied sans salaire) sont terminés. Elle a même obtenu réparation.

La nouvelle crèche fonctionne : elle est à Fortaleza même, dans des conditions sanitaires bien meilleures que précédemment. Les locaux sont repeints à neuf et il y a une infirmière. Têrsa souhaite d'ailleurs que vous lui envoyiez une photo agrandie de votre enfant pour qu'elle puisse en tapisser les murs de la crèche.

2° Les moins bonnes nouvelles ensuite

A la suite d'un congrès sur l'Adoption en Juillet et en raison du nombre incroyable de dossiers d'adoption (un dossier jugé par jour actuellement) le juge a décidé qu'il "n'accorderait" plus d'enfants à des couples ayant un ou plusieurs enfants biologiques ou adoptés. Cette décision^{est} grave surtout pour les parents qui n'ont qu'un seul enfant (le juge souhaite d'ailleurs recevoir **personnellement** des nouvelles des enfants, sous forme de dossiers avec photos, résumant leur vie, année par année ; ainsi que les photocopies^{des documents} d'adoption plénière). Si nous sommes sérieux dans ce domaine, il sera peut être plus facile de le faire revenir sur sa décision concernant le deuxième enfant.

3° Têrsa et les problèmes d'argent

Lorsque Têrsa au Printemps s'est trouvée privée de salaire, plusieurs groupes de parents adoptifs, lui ont fait parvenir de l'argent. Têrsa n'a jamais voulu l'utiliser et cet argent est bloqué dans son coffre. A Michèle BASTIE qui était récemment au Brésil, elle a expliqué qu'il ne saurait être question d'argent entre elle et les parents adoptifs, que si nous voulions l'aider, la meilleure façon était une aide officielle sous forme de parrainage afin d'aider des enfants de la crèche qui n'ont aucune chance d'être adoptés (enfants à particularité), ou des enfants qui seront abandonnés si leur mère ne reçoit pas une aide financière. Têrsa nous a demandé de prendre contact avec une oeuvre adoptive "ADOPTION DES ET PARRAINAGES DE LA CHARENTE" avec laquelle elle travaille déjà.

II PROJET DE PARRAINAGE

"Adoption et Parrainage de la Charente" est une oeuvre adoptive comme il en existe beaucoup (cf. O.Ad. Lyon). La responsable pour le Brésil Madame MENARD s'est rendue sur place en Septembre dernier. Elle a rencontré Têrsa avec laquelle elle a conclu un accord : Têrsa contacte l'oeuvre adoptive lorsqu'elle a des enfants adoptables et l'oeuvre adoptive lui envoie de l'argent pour payer le salaire de l'infirmière et parrainer les enfants **non** adoptables (en tant qu'organisme reconnu par l'Etat, elle en a le droit).

- le problème de Madame MENARD : trouver des familles intéressées par le Brésil (il y a en a très peu en Charente).

- le problème de notre association : nous sommes nombreux a vouloir aider le Brésil, nous n'^{en}avons pas les moyens techniques.

Il parait donc logique que nous puissions unir nos efforts.

Le but essentiel du présent courrier est donc de recruter des futurs "parrains".

Si vous souhaitez parrainer un enfant au Brésil et ainsi remercier Têrsa de ce qu'elle a fait pour nous : faites-nousle savoir en écrivant ou en téléphonant à :

Monsieur FAURE Guy, 18 rue Nicolas Garnier, 69100 VILLEURBANNE
Tél: 72.37.25.98

ou Monsieur

Si possible avant Noël.

Madame MENARD a la gentillesse de se déplacer pour nous rencontrer dans le courant du mois de Janvier 87 mais elle souhaite avoir en face d'elle, des gens motivés, pour pouvoir ce jour là mettre les choses "noir sur blanc".

Nous organiserons donc au tout début Janvier une réunion des candidats au parrainage. D'ici-là il serait intéressant que vous nous envoyiez vos questions par écrit, ce qui nous permettrait de mieux conduire les débats en essayant de répondre aux questions essentielles (joignez une enveloppe timbrée, ça facilite les problèmes de courrier !).

Parmi les sujets à traiter par exemple :

- la somme envoyée par les "parrains" doit elle être fixe, ou en fonction des possibilités de chacun (somme minimum entre 50 et 100 francs par mois par exemple) ?

- le parrainage doit il être nominatif (actuellement il ne l'est pas mais pourrait le devenir avec un minimum de structure au Brésil).

A l'issue de cette réunion, nous rencontrerons Madame MENARD et nous ferons un courrier avant la fin du mois de Février pour vous indiquer comment procéder.

Et puis, pour les fêtes, vous allez rencontrer parents et amis ? Faites leur donc lire ce courrier !!...

A renvoyer avec le 5 Janvier 1987 à

- Madame FAVRE, 18 rue Nicolas Garnier, 69100 VILLEURBANNE
Tél. : 72.37.25.98 ou 74.90.30.99

ou

- Madame FERRERO, 36 rue Victor Hugo, 69002 LYON
Tél. : 78.37.81.46



NOM :

Prénom(s) :

Désire parrainer un enfant *

OUI - NON

Viendra à la réunion du 17 Janvier 1987 *

OUI - NON

Joignez S.V.P. 2 enveloppes timbrées avec vos noms et adresse, cela simplifie considérablement notre travail !

Si vous venez de loin et si vous souhaitez passer la nuit à Lyon, souhaitez-vous être hébergé par une famille Lyonnaise *

OUI - NON

* Barrer la mention inutile

JOYEUX NOEL et A BIENTOT